

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.19

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoît ADDET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THUILIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSSES représentée par Dominique RIGHI
Anaïs HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION(S) :

OBJET : Demande de subvention à l'Etat au titre du fonds vert 2026 pour la « Rénovation énergétique des écoles »

Madame LE BLEIZ, Conseillère municipale déléguée aux Finances, rappelle à l'assemblée que le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a mis en place, le 27 août 2022, un nouveau dispositif dénommé Fonds Vert afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, lutter contre la crise climatique, l'effondrement de la biodiversité et soutenir les projets portés par les collectivités.

Dans sa délibération du 9 mars 2026, la ville a sollicité les services de l'Etat pour une demande d'aide financière au titre de l'axe 1 intitulé « Renforcer la performance environnementale » concernant la thématique « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour l'opération « Rénovation énergétique des écoles ».

Le coût total HT de l'opération étant largement modifié compte tenu de la redéfinition de l'opération de rénovation, la commune d'Ollioules délibère afin de solliciter une aide financière au titre du Fonds Vert.

La ville souhaite engager une démarche de rénovation énergétique sur des bâtiments répertoriés énergivores afin de réduire sa consommation, préserver le confort thermique et émettre moins de gaz à effet de serre.

A la suite d'un audit, il est apparu nécessaire de procéder à la rénovation de l'école maternelle « Les Oliviers » et des deux écoles élémentaires « Le Château » et « Leï Marrounié ». Une étude d'intention est sollicitée auprès de Territoire d'Energie Var-Symielec qui assiste la ville sur ce dossier de rénovation. Un scénario est proposé avec notamment l'isolation des murs par l'intérieur, des plafonds et des combles, la mise en place de PAC AIR/AIR, de VMC double flux et de relamping LED.

Le coût global H.T. de l'opération est estimé à 2.046.745,72 €. Pour cela, la Commune d'Ollioules sollicite l'Etat au titre du Fonds Vert 2026 pour l'obtention d'une aide financière d'un montant de 557.000 € selon le plan de financement prévisionnel H.T. suivant :

Etat (Fonds Vert)	557.000,00 €
Conseil Départemental du Var	400.000,00 €
Région Sud CRET	532.500,00 €
Subvention ACTEE	76.000,00 €
Dispositif CEE	29.541,00 €
Ville d'Ollioules (autofinancement)	451.704,72 €
TOTAL H.T.	2.046.745,72 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mise en œuvre par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires a mis en place, le 27 août 2022, un nouveau dispositif dénommé Fonds Vert afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, lutter contre la crise climatique, l'effondrement de la biodiversité et soutenir les projets portés par les collectivités.

VU que les demandes au titre du Fonds Vert sont instruites par les services de l'Etat et notamment par la Préfecture du Var,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE en 2026 l'Etat au titre du Fonds Vert pour l'opération « Rénovation énergétique des écoles » afin d'obtenir une aide financière d'un montant de 557.000 €.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande d'aide financière et à signer tous documents relatifs.



LE MAIRE
Robert BENEVENTI

Le ou la secrétaire
de séance